

COMMISSION PERMANENTE

séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-03

TARN ET GARONNE HABITAT

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

Acquisition amélioration d'un logement à SEPTFONDS.

Rapport de M. le Président :

L'opération concerne l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un logement, situé 6 cours d'Alsace sur la commune de SEPTFONDS et porte sur un montant de 137 851,00 euros, selon le plan de financement suivant :

* Subvention Etat	10 000,00 €;
* Prêt CDC (PLAI 50 ans)	89 500,00 €;
* Prêt CDC (PLAI 35 ans)	38 351,00 €;
total	137 851,00 €

Les prêts que Tarn et Garonne Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont :

- un prêt de type PLAI d'un montant de 89 500,00 € sur une durée de 50 ans au taux de 2.95% pour l'acquisition.
- un prêt de type PLAI d'un montant de 38 351,00 € sur une durée de 35 ans au taux de 2.95%. pour les travaux ;

La Commune de SEPTFONDS ayant, par délibération du 20 juin 2005, accordé sa garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts, celle du Conseil Général est sollicitée pour les 50% restants, soit 63 925,50 euros.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-03

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D ' EMPRUNTS Acquisition amélioration d'un logement à SEPTFONDS

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'acquisition et les travaux d'amélioration d'un logement situé 6 cours d'Alsace à Septfonds, la garantie du département à hauteur de 50 % soit 63 925,50 € pour un prêt de type PLAI d'un montant de 89 500 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,95 % pour l'acquisition et un prêt de type PLAI d'un montant de 38 351 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,95 % pour les travaux, prêts contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations ;
- Précise que la commune de Septfonds accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,